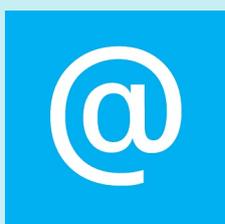


LIVRET D'ACCUEIL DE LA MATERNELLE LAMARTINE



0211402K@ac-dijon.fr

03 80 71 43 41



Le blog

<http://mat-dijon-lamartine-21.ec.ac-dijon.fr>



**Année
2024-2025**

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE

L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

Les enseignantes

L'école compte six classes.

Directrice : Catherine Grados.

Jours de bureau : le mercredi matin et le jeudi toute la journée.



Les ATSEM

(Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle). Chargés de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants, ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Le RASED

(Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté)
Il comprend deux enseignantes spécialisées et une psychologue scolaire. Il réalise un travail de prévention et de soutien auprès des enfants.

Les AESH

(Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap). Ils apportent une aide à des enfants à besoins particuliers dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

Les Adjoints Techniques

Ils assurent quotidiennement l'hygiène des locaux et participent au bon fonctionnement de l'école.

VOS INTERLOCUTEURS

L'enseignant de votre enfant est votre premier interlocuteur pour tout ce qui concerne les apprentissages et la vie de la classe.

Les ATSEM pourront vous renseigner sur les repas et les siestes de votre enfant.

La directrice pour tout ce qui se rapporte au fonctionnement de l'école.



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le périscolaire est un service municipal.

Pour en bénéficier, vous devez constituer un **dossier famille** auprès de la Ville de Dijon. <https://www.dijon.fr>

Directrice de l'Accueil
Marion NURDIN

06 86 63 66 79

INSCRIPTIONS

Par internet : <https://www.dijon.fr>
Sur smartphone : application ON DIJON
Par téléphone : 0800 210 519

Commander un repas : jusqu'à **trois jours** avant la date retenue.

Périscolaire matin, TAP et soir : jusqu'à la veille pour le lendemain (23h59 sur internet et 18h par téléphone).

LES HORAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PÉRISCOLAIRE Accueil de 7h à 8h30				
ÉCOLE 8h40 : entrée 11h50 : sortie				
<i>Pause de midi / restaurant scolaire</i>		Centre de loisirs Drapeau	<i>Pause de midi / restaurant scolaire</i>	
ÉCOLE 13h40 : entrée 16h05 : sortie			ÉCOLE 13h40 : entrée 16h05 : sortie	
TAP 16h05 à 16h50			TAP 16h05 à 16h50	
PÉRISCOLAIRE Jusqu'à 19h			PÉRISCOLAIRE Jusqu'à 19h	

RESTEZ INFORMÉS



LE CAHIER DE LIAISON

Il y figure toutes les informations essentielles à la vie de l'école (réunions, fêtes, vie de la classe...). Chaque mot devra être signé, seul moyen pour nous de savoir si vous avez bien reçu l'information. Vous pourrez l'utiliser pour communiquer des informations à l'enseignant.

LA RÉUNION DE SEPTEMBRE

Une réunion a lieu quelque temps après la rentrée ; elle est très importante pour connaître le fonctionnement de l'école, de la classe, l'emploi du temps de votre enfant, le contenu des apprentissages.

LE BLOG

Informations générales

Vie de classe (avec mot de passe)

LES ENTRETIENS DE FÉVRIER

Des entretiens individuels vous sont proposés pour faire le point sur la scolarité de votre enfant.

RENDEZ-VOUS AVEC L'ENSEIGNANTE

Tout au long de l'année, en prenant rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison ou directement auprès d'elle.



INFORMATIONS PRATIQUES

MATÉRIEL

Un sac pour ranger le doudou, transporter le cahier de liaison

Une paire de bottes de pluie pour le jardin

Un change complet

Une paire de chaussons

Une boîte de mouchoirs



LES VÊTEMENTS

Privilégiez les vêtements et chaussures (à scratch de préférence) que votre enfant peut mettre tout seul.

Des vêtements qui permettent de bouger facilement (pour la gym quotidienne).

Des vêtements faciles à nettoyer : les enfants vont se salir, en jouant, en travaillant.

Des vêtements de saison : nous sortons par tous les temps.

Attention : pas de grandes écharpes (dangereux).

Pas de tongs ni de mules (les pieds doivent être tenus).

Pas de bijoux (ils se perdent facilement).

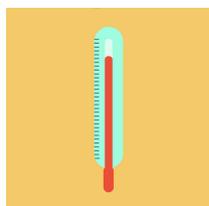
Pas d'aliments, pas de bonbons (d'autres enfants peuvent être allergiques).

Notez le prénom de votre enfant sur ses affaires.



ABSENCES

L'école maternelle est obligatoire à partir de la Petite Section. Les absences doivent être justifiées.



Si votre enfant est malade : il est préférable de le garder à la maison pour son propre bien-être mais aussi pour éviter la contagion.

Prévenez l'école par téléphone **de 8h à 8h30** ou par mail ; précisez les raisons et la durée de l'absence. Un certificat médical peut être demandé.

Pour les enfants qui fréquentent le **RESTAURANT SCOLAIRE**, si votre enfant est absent plusieurs jours, pensez à **décommander les repas** sur le site dijon.fr ou au 0800 210 519.

L'école vous appelle si votre enfant est malade en cours de journée ; prévoyez une solution pour venir chercher rapidement votre enfant.

Votre enfant est en Toute Petite Section ou en Petite Section



Vous souhaitez que votre enfant reste à la maison l'après-midi pour une adaptation plus conforme à son rythme : demandez à l'enseignante le document de « Demande d'aménagement du temps de présence ».

Pour toute autre raison, vous devez faire une « **DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE** » par courrier auprès de la Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale. Ce courrier est à remettre à la directrice de l'école.

MÉDICAMENTS

A l'école, nous ne pouvons pas donner de médicament. En cas de maladie chronique (asthme, allergie...), nous élaborons un PAI (projet d'accueil individualisé) avec le médecin scolaire.



RESTEZ JOIGNABLE

Pensez à nous informer en cas de changement de numéro de téléphone.



PARTICIPEZ À LA VIE DE L'ÉCOLE

NOS PROJETS

Le jardin de l'école : découverte de la nature, des saisons, de la biodiversité. Constructions de parcours, jeux libres, apprentissage de la coopération.

Le potager : réaliser des semis, cultiver, récolter. Utiliser le compost.

Les petites randos : découverte du quartier, du patrimoine local. Découverte des saisons.

Les jeux de société : apprendre en jouant.

Les ateliers cuisine : éducation au goût, apprendre à cuisiner.



LE CONSEIL D'ÉCOLE

Les parents d'un enfant scolarisé dans l'école peuvent être représentants des parents d'élèves. Les élections ont lieu en octobre. Les parents élus participent au Conseil d'École (trois réunions par an regroupant les enseignants, un représentant de la Ville, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, un délégué de l'Éducation Nationale, les parents élus). Ils peuvent proposer des actions pour l'école.

LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire est gérée par les enseignants de l'école et permet de financer des sorties, des spectacles et à acheter du matériel pour des occasions particulières. Des actions sont menées (vente des photographies, vide-grenier, fête de l'école...) pour récolter des fonds au profit de la coopérative scolaire.

Les parents peuvent faire un don à la coopérative scolaire.

CALENDRIER SCOLAIRE



Rentrée scolaire	Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 18 octobre 2024 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 20 décembre 2024 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'Hiver	Fin des cours : vendredi 21 février 2025 Jour de reprise : lundi 10 mars 2025
Vacances de Printemps	Fin des cours : vendredi 18 avril 2025 Jour de reprise : lundi 5 mai 2025
Jour férié	Jeudi 8 mai 2025
Jour férié et Pont de l'Ascension	Jeudi 29 mai 2025 Vendredi 30 mai 2025
Jour férié	Lundi 9 juin 2025
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 4 juillet 2025

MEMENTO PRATIQUE

ÉCOLE MATERNELLE LAMARTINE

1 rue du Colonel Quantin, 21000 Dijon
03 80 71 43 41
0211402K@ac-dijon.fr

Directrice : Catherine GRADOS

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAMARTINE

21 rue Paul Gasq, 21000 Dijon
03 80 71 43 31
0211403L@ac-dijon.fr

Directeur : Jocelyn VÉRITÉ

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DSDEN 21 – Circonscription Dijon Centre, BP 81921, 21019 Dijon Cedex
Tél. 03 45 21 52 02 - Mail : ien.dijon-centre@ac-dijon.fr
Inspecteur de l'éducation nationale : Monsieur Yann GOMBERT

VILLE DE DIJON : PÉRISCOLAIRE – CENTRE DE LOISIRS

Dossier famille : <https://www.dijon.fr>

Commander ou annuler les repas : <https://www.dijon.fr>
ou 0800 210 519

Pôle Accueil Éducation : 11 rue de l'hôpital - 03 80 74 51 51

Mairie de quartier Grésilles : 6 avenue des Grésilles à Dijon

Directrice :
Marion NURDIN
06 86 63 66 79

**Animatrices du
périscolaire** :
07 62 36 96 78

SANTÉ – AIDES

RASED - Psychologue scolaire : Pascale MICHEL - 03 80 71 67 69

PMI – Accueil solidarité familles : 9 rue Marie Curie – 03 80 63 33 23

Médecin scolaire : Dr VEGLIO - 106, Av Victor Hugo - 03 80 71 36 65

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) : 17 bis avenue Champollion
03 80 30 30 07

Référente à la scolarisation des élèves handicapés : Véronique PETIT
07 86 06 10 92

Cellule aide handicap école : 0 800 730 123